

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 mai 2013

**OBJET :**

**Classes de neige 2014 - Indemnité de surveillance**

**Rapporteur : Mme COLMÉ**

Délibération n°9

**EXPOSE DES MOTIFS**

Les communes organisatrices de classes de découverte peuvent, dans les conditions de l'arrêté du 6 mai 1985, verser aux enseignants chargés d'accompagner les élèves une indemnité de surveillance.

Cette indemnité est calculée à partir d'un taux journalier, composé de trois éléments :

- une somme représentant les avantages en nature, égale à la valeur journalière de la nourriture estimée dans les conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté du 28 décembre 1962, venant en déduction du montant global de l'indemnité ;
- une somme forfaitaire pour sujétions spéciales au taux maximum de 4,57 € ;
- une somme variable pour travaux supplémentaires fixée en fonction de l'importance de ces derniers, sans pouvoir excéder 230 % du SMIC.

Le montant de l'indemnité est alors égal au produit du taux journalier par la durée du séjour, s'étendant du jour de l'arrivée sur le lieu de séjour au jour précédent celui du départ de ce lieu.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, pour les enseignants au titre de l'accompagnement des enfants aux classes de neige 2014, une indemnité de surveillance déterminée à partir d'un taux journalier de 25,78 € calculé comme suit :

Avantage en nature (200 % du SMIC horaire)	19,06 €
Forfait journalier	4,57 €
Travaux supplémentaires	21,21 €
<b>Indemnité journalière brute</b>	<b>44,84 €</b>
Déduction des avantages en nature	- 19,06 €
<b>Indemnité journalière nette</b>	<b>25,78 €</b>

## PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer l'indemnité de surveillance au personnel enseignant encadrant le séjour en classes de neige 2014, conformément à la proposition ci-dessus.

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 21 mai 2014.

Extrait conforme

Le Maire,



Michel BREUILLE



## VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

### DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2014

tenu sous la présidence de  
M. Michel BREUILLE, Maire,

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil Municipal le :	13 mai 2014
- Convocation distribuée le :	11 mai 2014
- Affichage du procès-verbal le :	05 juin 2014

#### **PRESENTS**

- M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLMÉ, M. VOGIN, Adjoints,  
- MME LEDROIT, MME GEORG, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, MME BRENDEL, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, M. COLMES, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO, Conseillers Municipaux.

#### **POUVOIRS**

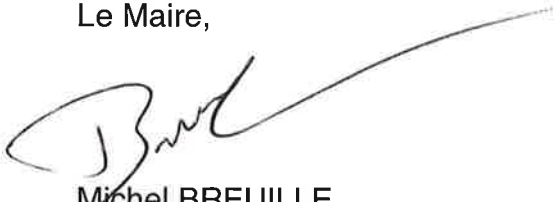
- MME SIMONNET à M. BREUILLE  
- M. FRANIATTE à MME CADET  
- MME PAGELOT à M. RIFF

#### **SECRETAIRE DE SEANCE**

- M. LAURENT

Pour extrait,

Le Maire,



Michel BREUILLE